

CONCERTATION SUR LE PROJET D'USINE DE PRODUCTION D'HYDROGENE VERT « H2V 59 » A LOON-PLAGE ET SON RACCORDEMENT ELECTRIQUE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 03 OCTOBRE 2019 A LOON-PLAGE

La réunion a duré 2 heures et a réuni 57 participants.

En tribune :

- **Benoît VANTOUROUT**, directeur du développement de H2V
- **Daniel GRONDIN**, chargé d'affaires H2V
- **Aurélien LESPINASSE**, manager de projet RTE

Garantes de la concertation (Commission nationale du débat public) :

- **Isabelle JARRY**
- **Paola OROZCO-SOUËL**

Modération :

- **Claude CHARDONNET**, C&S Conseils

Déroulé de la réunion

1. Ouverture

Accueil par **Eric ROMMEL**, maire de Loon-Plage.

Présentation des modalités de la réunion par **Claude CHARDONNET**, C&S Conseils.

Présentation des garantes de la concertation désignées par la Commission nationale du débat public, **Isabelle JARRY et Paola OROZCO-SOÛEL**.

2. Présentation du projet par **Benoît VANTOUROUT, Daniel GRONDIN, H2V, et Aurélien LESPINASSE, RTE**.

3. Échanges avec la salle.

4. Clôture de la réunion.

1. Ouverture

Eric ROMMEL, maire de Loon-Plage, remercie H2V et RTE de leur présence pour présenter les projets. Monsieur ROMMEL indique qu'il tient beaucoup à ce que chaque projet soit présenté à la population et se félicite du nombre de participants à la réunion publique.

Claude CHARDONNET, C&S Conseils, présente le déroulé de la réunion et les règles concernant la prise de parole.

Paola OROZCO-SOÛEL, garante de la concertation préalable, remercie les participants et présente la Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante dont la mission est d'associer le public aux décisions sur tout projet d'aménagement ayant un impact sur l'environnement.

Elle précise que H2V et RTE ont saisi la CNDP conformément au code de l'environnement. La CNDP a décidé que les projets feraient l'objet d'une concertation préalable sous l'égide de deux garants.

Elle détaille le rôle des garantes et les cinq principes de la CNDP :

- 1) Transparence et accessibilité des informations ;
- 2) Équivalence de traitement entre participants ;
- 3) Argumentation dans les échanges ;
- 4) Neutralité par rapport au projet ;
- 5) Indépendance vis-à-vis des maîtres d'ouvrage.

À l'issue de la concertation, les garantes auront un mois pour rédiger le bilan de la concertation qui sera rendu public et qui retracera les modalités de la concertation et tout ce que le public aura exprimé.

2. Présentation du projet

Le diaporama de présentation du projet est disponible en annexe.

La vidéo de présentation du procédé de fabrication de l'hydrogène vert est disponible sur le site internet de la concertation :

<http://h2v59-concertation.net/wp-content/uploads/2019/09/20190830-RTE-H2V59-V4-SOUSTITRES.mp4>

Benoît VANTOUROUT, directeur du développement de H2V, précise les modalités et les objectifs de la concertation préalable. Il présente la société H2V et l'hydrogène vert ainsi que le contexte national de transition énergétique dans lequel s'inscrit le projet. Il précise également la mise en œuvre du projet (financements, calendrier).

Daniel GRONDIN, chargé de projet H2V59, présente le contexte local de la transition énergétique et les caractéristiques du projet H2V59 (objectifs, procédé, aménagements, localisation), ainsi que les effets du projet sur le territoire (sécurité, environnement, faune & flore, emploi).

Aurélien LESPINASSE, chargé de projets RTE, présente la société RTE (Réseau de Transport d'Électricité), son rôle et ses missions. Il décrit le projet de raccordement de l'usine H2V59 au réseau électrique, avec la création d'une liaison souterraine de 225 000 volts entre le poste existant de Grande-Synthe et le site du projet H2V59. Il précise le processus de concertation dite « Fontaine » propre au raccordement électrique et complémentaire à la concertation préalable en cours.

3. Temps d'échange

Un habitant de Loon-Plage rappelle le contexte de risque industriel sur le territoire loonois, avec la présence de nombreux sites SEVESO. Selon lui, les hypothèses de risques du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) de la zone industrialo-portuaire, ne sont pas réalistes notamment lorsqu'il s'agit des risques terroristes. Il illustre son propos par la référence au terminal méthanier dont le seul risque serait une gêne liée à la détonation d'une explosion de canalisation. Il demande comment sont pris en compte les risques industriels à la fois par le maître d'ouvrage et par les pouvoirs publics, afin de protéger la population et éviter un « effet domino » en cas d'accident.

Paola OROZCO-SOUËL, garante, complète la question relative au risque industriel et demande si H2V peut, *in fine*, déposer un dossier avec un seuil de stockage plus important que le stockage prévu initialement et relever de la réglementation SEVESO.

Une habitante de Mardyck souhaiterait savoir qui décide du tracé de liaison électrique et si cette dernière sera compatible avec le croisement d'autres réseaux déjà en place.

Patrick GERARDIN, MEDEF Côte d'Opale, demande si H2V prévoit d'intégrer le SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des Risques Industriels) qui est doté d'une « commission risques ».

Réponses des maîtres d'ouvrage

- **Le risque industriel**

Benoît VANTOUROUT, directeur du développement de H2V, rappelle que l'usine ne sera pas classée SEVESO car il n'est pas prévu de stockage supérieur à 5 tonnes d'hydrogène. Les simulations des risques potentiels (explosion, effets thermiques), indiquent que les impacts seraient contenus sur le terrain de l'usine H2V59 et n'affecteraient pas les usines voisines.

Daniel GRONDIN, chargé du projet H2V59, indique que H2V a également pris en compte l'impact potentiel des usines voisines sur le site du projet H2V59. Il cite l'exemple de l'évolution de la localisation du projet H2V59, avec une mise en retrait vers l'ouest plus importante du site de l'entreprise voisine.

Benoît VANTOUROUT, H2V, précise que ce sont les services de l'État, sous l'autorité du préfet, qui instruisent et définissent le classement de l'usine selon les seuils définis par la réglementation en vigueur. Il ajoute que toute modification substantielle du projet qui

impliquerait un classement en site SEVESO, nécessiterait la constitution d'un nouveau dossier, plus complexe et d'une nouvelle procédure d'instruction par les services de l'État.

- **Le raccordement électrique**

Aurélien LESPINASSE, chargé de projet RTE, indique que RTE consulte tous les exploitants des réseaux présents sur le site pour vérifier la compatibilité du projet avec les ouvrages existants. Lors de la phase ultérieure de définition du tracé, RTE vérifiera dans quelle mesure il est possible de s'insérer dans les couloirs techniques du GPMD qui sont réservés aux passages des réseaux.

Il précise que le choix du fuseau de moindre impact (procédure de la concertation « Fontaine ») est effectué en concertation avec les élus et associations, sous l'égide du préfet. À la suite de la définition de ce fuseau, le choix du tracé est réalisé en concertation avec les propriétaires concernés.

- **La participation au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) Côte d'Opale Flandre**

Daniel GRONDIN, H2V, informe que H2V a déjà participé à la commission « nouveaux projets » du SPPPI pour présenter le projet H2V59 et confirme que H2V s'inscrira en toute logique pour adhérer à l'association AG2PDK (Association pour la gouvernance de la plateforme industrialo-portuaire de Dunkerque).

Un habitant de Dunkerque demande comment va se dérouler l'injection d'hydrogène dans le réseau de gaz naturel.

Christian MUYS, représentant du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, constate une multiplication des implantations industrielles sur la zone industrialo-portuaire à Loon-Plage. Il souhaiterait que les pouvoirs publics diffusent plus largement l'information, sur les risques et les mesures prévues en cas d'accident industriel (plan communal de sauvegarde, document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), plan de transport des matières dangereuses).

Un habitant de Gravelines souhaiterait savoir quelle sera la disponibilité des énergies renouvelables pour alimenter l'usine, notamment dans l'hypothèse où toutes les entreprises souhaiteraient également s'alimenter avec des énergies renouvelables. Il demande s'il y a un risque d'avoir des longues périodes sans disponibilité d'énergie renouvelable. En outre, il questionne H2V sur la possibilité d'utiliser de l'eau de mer puisque le projet prévoit l'usage d'eau et de potasse.

Une habitante de Loon-Plage s'interroge sur la possibilité d'alimenter l'usine H2V59 en eau à moyen/long terme, dans un contexte de phénomènes de canicule et de sécheresse de plus en plus fréquents.

Réponses

- **L'information de la population sur les risques industriels**

Eric ROMMEL, maire de Loon-Plage, indique que le plan communal de sauvegarde et le DICRIM sont disponibles sur Internet et en mairie. Il cite l'exemple récent d'une rupture de canalisation d'eau, à la suite de laquelle une cellule de crise a été mise en place très rapidement, pour assurer la distribution d'eau avec la coordination des services de l'État et de la communauté Urbaine de Dunkerque.

- **L'injection d'hydrogène dans le réseau de gaz naturel**

Benoît VANTOUROUT, H2V, souligne que la réglementation pour l'injection de l'hydrogène dans le réseau de gaz est en cours de mise en place.

Tanguy MANCHEC, responsable des affaires publiques pour GRTgaz dans les Hauts de France, précise que le rôle de GRTgaz reste limité dans le projet H2V59 avec seulement la création du poste d'injection d'hydrogène. Il signale que le site du projet est stratégique, puisque 40% du gaz consommé en France arrive à Loon-Plage (gaz originaire de Norvège).

Tanguy MANCHEC déclare être convaincu que GRTgaz va transporter de plus en plus d'hydrogène dans les réseaux de gaz dans le cadre du « verdissement » du gaz transporté. Il rappelle qu'une réglementation ancienne existe et autorise l'importation de gaz naturel avec un maximum de 6% d'hydrogène dans les réseaux de gaz, réseau qui est considéré dans l'ensemble comme compatible avec ce taux d'injection d'hydrogène.

Néanmoins, pour garantir la sécurité des utilisateurs, GRTgaz établit actuellement un diagnostic de tous les équipements qui fonctionnent avec du gaz (fours industriels, véhicules GNV...) pour vérifier la compatibilité avec l'hydrogène. À certains endroits, il pourrait y avoir des limitations du taux d'injection d'hydrogène selon certains usages précis (industrie du verre, compatibilité des réservoirs de véhicules hydrogène...). Un travail d'adaptation des équipements sera également nécessaire à moyen terme.

Il informe que GRTgaz développe également des projets d'injection d'hydrogène dans les réseaux de gaz (Fos-sur-Mer, Beauvais, Douai...), et répond aux demandes des porteurs de projets.

- **La disponibilité des énergies renouvelables**

Benoît VANTOUROUT, H2V, confirme que H2V59 va recourir à un fournisseur d'électricité d'origine 100% renouvelable à travers le système des garanties d'origine. Il indique également que la demande d'énergie de l'usine H2V59 est inférieure au volume de production d'énergie renouvelable en France.

En outre, il précise que H2V59 prévoit la possibilité de ne pas faire fonctionner l'usine 1 000 heures par an (sachant que celle-ci fonctionnera 7 500 heures / an) s'il y a des périodes d'indisponibilité d'énergie renouvelable.

Aurélien LESPINASSE, RTE, indique que RTE permet d'acheminer de l'énergie renouvelable jusqu'à l'usine H2V59 même si elle ne vient pas du territoire. Cela est permis notamment, grâce aux interconnexions avec les réseaux européens pour gérer l'intermittence.

Il ajoute que RTE doit assurer à chaque instant l'équilibre entre la production et la consommation et souligne que les acteurs industriels prennent part aussi à l'équilibre entre l'offre et la demande *via* des offres d'effacement et d'interruptibilité.

- **La ressource en eau**

Daniel GRONDIN, H2V, déclare que le projet H2V59 sera approvisionné en eau industrielle par le réseau des Eaux du Dunkerquois qui a les autorisations de pompage. Il affirme que le syndicat de l'Eau du Dunkerquois est très conscient de la limite de la ressource en eau. À ce titre, le syndicat engage des réflexions d'économie d'usage industriel de l'eau et étudie d'autres sources d'approvisionnement, tel que le dessalement de l'eau de mer ou l'utilisation des eaux de station d'épuration.

Benoît VANTOUROUT, H2V, spécifie que le processus d'électrolyse nécessite de l'eau très pure avant mélange à la potasse, l'utilisation de l'eau de mer serait possible mais reste à ce jour au stade de la recherche. Il ajoute qu'à l'échelle de l'usine, les eaux de pluie pourraient être récupérées pour être réutilisées.

Un habitant de Dunkerque propose à H2V d'inscrire la valorisation du dioxygène comme un objectif du projet, car il y a de nombreux industriels locaux qui l'utilisent en grande quantité. Cela répondrait à des enjeux économiques et environnementaux.

Un habitant de Loon-Plage demande des précisions sur le nombre de tours de refroidissement, leur hauteur et l'impact en termes d'humidité pour les premières habitations riveraines. Il souhaite également connaître la hauteur des torchères et leur impact en termes de bruit nocturne et diurne.

Un habitant de Loon-Plage s'interroge sur la durée du démarrage et de l'arrêt de l'usine.

Réponses des maîtres d'ouvrage

- **Économie circulaire**

Daniel GRONDIN, H2V, affirme que H2V souhaite s'inscrire dans l'économie circulaire du territoire dunkerquois et reste ouvert à la possibilité de valoriser le dioxygène auprès des industriels locaux.

- **Fonctionnement et caractéristiques de l'usine**

Lucian SOLCAN, ingénieur électrique H2V et Benoît VANTOUROUT, H2V, précisent que les torchères ont pour but de brûler l'hydrogène en phase de démarrage et arrêt de l'installation. Il s'agit d'un temps très bref, de l'ordre de quelques heures par an et la combustion de l'hydrogène ne produit que de l'eau. Les bruits émis par les torchères ne devraient pas occasionner de dérangement pour les riverains selon les premières simulations. H2V assure que le projet respectera la réglementation en la matière.

Lucian SOLCAN, ingénieur H2V, détaille la durée de démarrage qui est d'une heure et la durée d'arrêt qui peut varier de 15 minutes à 5 secondes, selon qu'il s'agisse d'un démarrage/arrêt à chaud ou à froid.

Il présente la localisation des quatre tours de refroidissement (3 en fonctionnement et 1 de secours) d'une hauteur de 12 mètres, ainsi que les 3 torchères regroupées d'une hauteur de 32 mètres.

Paola OROZCO-SOUËL, garante, demande quel serait le volume d'hydrogène produit par l'usine H2V59 par rapport à la capacité d'accueil du réseau GRTgaz.

Un habitant de Loon-Plage demande si l'usine H2V59 sera construite en béton ou charpente métallique.

Un habitant de Loon-Plage souhaiterait savoir quel est le rendement énergétique de la production d'hydrogène vert, car il n'y a pas de valorisation de l'eau chaude et de l'oxygène.

Patrick GERARDIN, MEDEF Côte d'Opale, interroge H2V sur le type de personnel qui sera mobilisé pour la conception et la construction de l'usine. Il rappelle que lors de la construction du terminal méthanier il y avait beaucoup d'entreprises étrangères.

Isabelle JARRY, garante, demande si H2V dispose d'engagements d'Hydrogen Pro pour créer des emplois locaux.

Réponses des maîtres d'ouvrage

- **Taux d'hydrogène injecté**

Benoît VANTOUROUT, H2V, indique que la réglementation actuelle prévoit la possibilité d'admettre du gaz avec 6% d'hydrogène. Le projet prévoit l'injection d'un taux d'hydrogène de 2% en moyenne (1% par unité).

Tanguy MANCHEC, GRTgaz, rappelle qu'historiquement il y avait beaucoup d'hydrogène dans les réseaux de gaz et indique que la réglementation existante est ancienne. Il informe également que plusieurs harmonisations des taux d'injection d'hydrogène dans les réseaux de gaz sont en cours à l'échelle européenne.

Il affirme que pour GRTgaz, la sécurité est prioritaire. À cette fin, GRTgaz établira une analyse territoriale pour chaque projet afin de vérifier tous les usages et leurs compatibilités avec l'hydrogène, puis, définira un taux d'hydrogène injectable projet par projet.

- **Matériaux de construction de l'usine**

Benoît VANTOUROUT, H2V, explique que la plupart des bâtiments seront en béton, cela permettra un meilleur confinement et limitera les risques d'effets explosifs à l'enceinte de l'usine. Pour des bâtiments annexes qui ne sont pas soumis à des risques industriels, il pourrait y avoir des bardages plus légers et des charpentes métalliques.

- **Rendement énergétique de l'électrolyse de l'eau**

Benoît VANTOUROUT, H2V, précise que le rendement global de l'électrolyse hors compression sera de 70%.

- **Le recours à l'emploi local**

Benoît VANTOUROUT, H2V, spécifie que H2V privilégiera le recours aux entreprises locales notamment pour le bâtiment et les aménagements, il cite les bureaux d'études locaux déjà mobilisés dans la conception. En complément, il précise que le fournisseur d'électrolyseurs norvégien « Hydrogen Pro » s'installera dans le territoire dunkerquois, lorsque H2V aura confirmé sa commande d'électrolyseurs. Il estime que cette implantation amplifiera l'effet du projet sur la création d'emploi et que la majorité des emplois seront locaux pour l'exploitation des usines.

Aurélien LESPINASSE, RTE, présente le dispositif des « marchés cadres » à l'échelle nationale avec des sociétés françaises. Une entreprise locale y est référencée, toutefois il n'est pas garanti qu'elle soit retenue pour les travaux de la liaison souterraine, puisque cela dépend du volume financier de commande déjà engagé.

Dans ces marchés cadres, RTE dispose d'une clause pour favoriser l'emploi local notamment pour la fourniture, la manutention (grues, pelleurs).

4. Clôture de la réunion

Claude CHARDONNET, modératrice de la réunion, C&S Conseils, relève les principaux points abordés par les participants lors des échanges :

- La gestion du risque industriel sous l'angle des acteurs, du suivi, des périmètres et de l'information de la population en situation de crise.
- Le raccordement électrique.
- La coordination avec le gestionnaire du réseau de gaz.
- La disponibilité des énergies renouvelables et la gestion de leurs intermittences.
- La ressource en eau.
- Les caractéristiques techniques de l'usine.
- Le rendement énergétique et les co-produits de l'usine H2V59.
- L'emploi local.

Isabelle JARRY, garante, souligne que le public est sensible à la question du risque industriel, dans un contexte local de forte concentration des sites Seveso. Elle note également l'intérêt des participants pour les caractéristiques précises du fonctionnement du projet et l'attention portée à l'ancrage local du projet notamment en termes d'emplois.

Benoît VANTOUROUT, H2V, remercie les participants, pour leur présence et les questions posées.